



arguments a présenter a la cour de cassation

Par **daniel_old**, le **01/09/2007 à 12:21**

Je recherche un avocat qui soit un vrai spécialiste des affaires immobilières rnet qui soit capable de préparer ma défense devant la cour de cassation.rnrnEn deux mots un notaire et un promoteur ont escroqué des clients et ils veulent faire porter le chapeau a l'architecte rnrnJe cherche la peinture qui fait référence en la matière.....rnrnMerci de votre aide

Par **ly31**, le **01/09/2007 à 12:36**

Bonjour,rnrnEn principe dans chaque département vous avez un bureau d'Ordre des Avocats"rnavec les spécialités d'interventions, je communique un exemple :rnrnDomaines d'InterventionsrnLes 15 spécialités officiellesrn 1. DROIT DES PERSONNESrn 2. DROIT PENALrn 3. DROIT IMMOBILIERrn 4. DROIT RURALrn 5. DROIT DE L'ENVIRONNEMENTrn 6. DROIT PUBLICrn 7. DROIT DE LA PROPRIETE INTELECTUELLErn 8. DROIT COMMERCIALrn 9. DROIT DES SOCIETESrn 10. DROIT FISCALrn 11. DROIT SOCIALrn 12. DROIT ECONOMIQUErn 13. DROIT DES MESURES D'EXECUTIONrn 14. DROIT COMMUNAUTAIRErn 15. DROIT DES RELATIONS INTERNATIONALESrnrnNe sachant pas dans quel département vous habitez, je ne peux vous en dire plusrnrnJe vous souhaite bon couragernrny31

Par **daniel_old**, le **01/09/2007 à 15:08**

Je suis ds le 09 , mais je ne pense pas qu'il y ait obligations d'avoir un avocat au lieu de résidence , et la cour de cassation est a paris !rnPour consulter l'annuaire ca je sais faire

rnmerci

Par **ly31**, le **01/09/2007** à **17:29**

Bonsoir,rnrnVous n'avez effectivement pas d'obligation de prendre un Avocat de votre départementrnrnJe vous souhaite bon courage et un excellent fin de week endrnrnly31